



Christophe Baudry, directeur de la SPL Eskale d'Armor, a expliqué la hausse des tarifs dans les ports en raison de l'inflation.



PAIMPOL

Les pêcheurs plaisanciers inquiets face à la SPL

Restrictions sur certaines pêches, arrivées en masse de touristes asiatiques sur l'estran, fonctionnement de la SPL... les sujets n'ont pas manqué au menu de l'assemblée générale des pêcheurs plaisanciers du département.

Marie-Hélène Clam

● Ce samedi, la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP, 28 associations, soit 3 000 adhérents) avait donné rendez-vous à ses ouailles à la Maison des plaisanciers, pour son assemblée générale annuelle, en présence d'élus et de responsables des autorités maritimes.

Les débats ont d'abord porté sur les pêches qui posent problème : le thon rouge et ses seulement 1 % de prises autorisées, l'interdiction de celle de la raie brunette ou encore des dates incohérentes de la pêche

au bar, à cause, d'une mise en conformité avec les pêcheurs anglais.

L'engouement de touristes asiatiques pour l'estran

Concernant la pêche à pied, un nouveau phénomène est apparu : « Des touristes asiatiques qui arrivent par bus entiers et ramassent tout sur l'estran. Ils ne connaissent pas la réglementation et ne parlent pas français. Le phénomène s'est vu notamment à Bréhat et à Martin Plage à Plérin », a expliqué Alain Scriban, vice-président de la FNPP, qui s'oppose pourtant à toute forme de « permis » obligatoire et en appelle aux Tour-opérateurs responsables de ces étranges visites. Les adhérents ont aussi évoqué les problèmes récurrents de l'entretien des cales, de leur usage en bonne intelligence avec les professionnels, appelant de leurs vœux de nouvelles infrastructures. « Il ne faut pas rêver, il faudra faire avec l'existant », a répondu Eamon Mangan, directeur adjoint de la DDTM.

« Ça râle dans les ports »

Enfin, le fonctionnement de la société publique locale (SPL) Eskale d'Armor questionne toujours les usagers des ports, notamment sur les tarifs. Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2022, Paimpol, Tréguier, Binic, Saint-Quay-Portrieux et Pontrieux sont passés sous le giron de

cette SPL, avec l'idée de « mutualiser les moyens financiers et humains ». « Mais ça râle pas mal dans les ports, confie Claude Bougault, président du comité des pêcheurs plaisanciers 22. Auparavant, on s'adressait directement aux élus locaux, maintenant, on a affaire à une société anonyme, tributaire de résultats, et qui nous écoute peut-être moins... ».

Un contrat initial doublé

Christophe Baudry, directeur de cette SPL, a reconnu que le contrat initial de l'augmentation des tarifs qui ne devait pas dépasser 2 %, a explosé... à 4 % « à cause de l'inflation », mais a rappelé les effets positifs : la mise en place de compteurs électriques individuels sur les ports, la mutualisation du travail des agents avec une meilleure facturation de ce temps de travail... Interpellé sur le problème du dévasage, il a promis une concertation avec tous les acteurs pour un plan pluriannuel. « Sur le Département, 120 000 m³ de sédiments sont à traiter, pour des coûts différents suivant les types de vase ».

Parmi les nouveautés, la Fédération des pêcheurs sous-marins rejoint cette année la FNPP, laquelle adhère désormais à la Confédération Mer et liberté « pour parler d'une seule voix pour une pêche correcte et propre ».

